



Votants : 83  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 4 mars 2016  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 15 mars 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 mars 2016

### MUSEES – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS SCULPTURES

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGALT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN à Luc DELAGARDE, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGALT, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Jean-Martial FREDON à Rabah LAICHOIR, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Marcel MOINARD à Robert GOUSSEAU, René PACAULT à Jacques BILLY, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Claude ROULLEAU à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Monique JOHNSON

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS

#### **Titulaires absents :**

Jean BOULAIS, Alain GRIPPON, Gérard LABORDERIE, Michel PAILLEY

#### **Titulaires absents excusés :**

Jeanine BARBOTIN, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Véronique HENIN-FERRER, Florent JARRIAULT, Elmano MARTINS, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Claude ROULLEAU, Elodie TRUONG

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20160314-C32-03-2016-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2016  
Date de réception préfecture : 18/03/2016

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 MARS 2016

### MUSEES – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS SCULPTURES

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au code du Patrimoine, partie législative (ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004), de son décret d'application n°2002-852 du 2 mai 2002 et de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au Journal officiel le 12 juin 2004).

En application de l'article L451-2 du code du Patrimoine, il est rappelé que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

Le récolement décennal des collections des musées communautaires a débuté officiellement en juin 2013.

La procédure de récolement consiste à vérifier sur pièce et sur place à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien, son marquage, la conformité administrative et juridique (propriété), son inscription à l'inventaire.

Les opérations de récolement sont réalisées sous la responsabilité du professionnel responsable des collections.

Les opérations de récolement s'appliquent à la totalité des collections affectées aux musées, qu'elles soient conservées dans l'établissement ou déposées à l'extérieur.

Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal obligatoire que la collectivité devra transmettre au Ministère de la Culture.

Le procès-verbal décrit la méthode adoptée, le champ ouvert par le récolement, les résultats notamment la liste des objets non vus, manquants ou détruits.

Dans ce cadre, le procès-verbal de récolement d'un ensemble de 166 sculptures est présenté au Conseil d'Agglomération.

Les 166 sculptures récolées sont constituées de différentes typologie de matériaux : 82 sont en plâtre, 1 en granit, 31 en bronze, 10 en terre cuite, 9 en bois, 20 en marbre, 6 en calcaire, 2 biscuits, 3 en terre séchée et 1 en régule.

Toutes les œuvres antérieures au 16ème siècle ne sont pas intégrées dans ce procès-verbal mais font partie des collections lapidaires voire archéologiques.

Sur les 166 items identifiés :

- 7 non pas été intégrés car ils ont bénéficié d'un procès de récolement présenté en conseil d'agglomération (5 sculptures en marbre – Liste B des dépôts d'Etat et 2 sculptures en bois de la collection Piet Lataudrie)

Par conséquent, le procès-verbal concerne 159 items.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160314-C32-03-2016-DE Date de télétransmission : 18/03/2016 Date de réception préfecture : 18/03/2016
--

149 œuvres ont été vues et récolées.

Sur les 159 items, 26 n'ont pas de numéros d'inventaire mais ont été identifiés soit dans le fonds ancien soit dans l'histoire de la ville et des musées.

L'absence de marquage des objets, les difficultés d'accès dans les deux réserves externalisées (Maison Veillon et J. Jaurès) et l'imprécision des documents consultés ne permettent pas d'identifier l'ensemble des éléments du fonds ancien. Un croisement entre les collections lapidaires et Beaux-arts (sculptures) sera à réaliser lors du transfert des collections vers la nouvelle réserve dont le projet est engagé par la communauté d'Agglomération. Cette démarche facilitera l'identification et le récolement des éléments du fonds ancien non vus, voire d'attester leur présence dans les éléments inventoriés rétrospectivement.

Estimation des œuvres du fonds ancien non identifiées, à inventorier et à récoler : environ 80 objets

3 œuvres sont en situation transférable (D. 881.1.3 / Apollon du Belvédère, D.885.1.1 / Marianne de Carrier-Belleuse, D. 852.4.3 / René Caillié par Oliva) mais n'ont pas été intégrées sur la liste des transferts du bureau des récolements du Ministère de la Culture.

L'œuvre « Un moine en prière » possède un numéro de dépôt couplée avec numéro du fonds ancien (D.861.6.1 / un moine en prière).

4 sculptures (vases Cugnot et Rouyer) sont en questionnement quant à leur statut juridique

Une demande de régularisation de transfert de propriété sera réalisée dans le cadre du post récolement.

Il est à souligner que :

\* dans la notice des peintures, sculptures et dessins par le Musée Départemental de Niort, Société de Statistique, sciences Lettres et Arts des Deux-Sèvres, par Louis Germain en 1874 sont mentionnés :

- 35 statues modelées sur l'antique : aucune n'a été retrouvée en ce jour
- 34 statues modernes : 10 ont été retrouvés (n°36, 51, 52, 58, 59, 60, 66, 67, 68 et 69)
- 5 bustes officiels : aucun n'a été retrouvé

Soit sur 74 œuvres, seules 10 ont été retrouvées.

\* dans le supplément au Catalogue des peintures, sculptures et dessins, musée de la Société de statistique Sciences, Lettres et Arts du Département des Deux-Sèvres, par Th. Léaud en 1891 sont mentionnées : 31 sculptures dont 10 ont été retrouvées. Il manque la localisation et/ou l'identification de 12 œuvres sculptées de F.R Guétrot.

Les objets dont le statut de propriété est en cours de validation seront inventoriés au fur et à mesure de la régularisation de leur statut.

Numéros d'inventaire : il est à noter que les numéros référencés par Louis Germain dans son catalogue de 1874 et le supplément réalisé en 1891 par TH. Léaud ne sont pas maintenus comme numéros d'inventaire.

Une campagne de régularisation d'inventaire et de marquage sera réalisée dans le cadre du post-récolement.

Le procès-verbal de récolement est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider le procès-verbal de récolement des collections Sculptures.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 83  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Elisabeth MAILLARD**

**Vice-Présidente Déléguée**